

*Agnès Thomas Vidal*

## **Les nobles causes d’Hector Malot**

« C’est un écrivain qui, sans attacher de cocarde à son chapeau, a fait œuvre de révolutionnaire », a écrit Jules Vallès<sup>1</sup>. De son côté, la journaliste Séverine évoque l’auteur « de tant de plaidoyers pour les exploités et les opprimés de la vie »<sup>2</sup>. Quant à son compatriote Barbey d’Aurevilly, il qualifie Malot de « communiste littéraire, qui vit sur l’apport social plus que sur son talent »<sup>3</sup>. Ces citations résument à elles seules une position d’« écrivain engagé », reconnue par tous au XIXe siècle. Hector Malot n’est pas un simple romancier pour l’enfance, image forgée par la postérité qui n’a retenu que le charmant *Sans famille*. Ce roman initiatique, traduit dans le monde entier, adapté au cinéma, au théâtre, à la télévision, comporte d’ailleurs lui aussi des pages sur le travail des enfants, leur maltraitance, l’immigration italienne, la mine...<sup>4</sup>

À travers ses soixante romans, mais aussi ses articles ou ses prises de positions personnelles, Hector Malot a, en collant à l’actualité de son époque et avec un regard plein d’humanité, peint la société dans laquelle il vivait, dénoncé les injustices et suggéré des réformes. Nul doute que s’il avait vécu aujourd’hui, il aurait évoqué les mouvements migratoires, les files d’attente devant les restos du cœur, l’impact des nouvelles technologies sur la société, et bien sûr, thèmes qui lui sont chers, la question de la laïcité dans l’éducation et de la détérioration de la planète.

« Hector Malot a touché à toutes les questions de son temps, [...] il a promené le miroir du romancier sur tout ce qui mérite d’être étudié, allant des petits aux grands, des heureux aux misérables, de Paris à la Province, [...] traversant tous les mondes, celui de la politique, du clergé, de l’armée, de la magistrature, de l’art, de la science, de l’industrie », peut-on lire en 1892 dans l’« Avertissement au lecteur » lors de la réédition par Flammarion des romans de Malot en 1892. Et à l’appui de ce propos, une déclaration attribuée à Théodore de Banville : « Ceux qui voudraient reconstituer l’histoire intime de

---

<sup>1</sup> Jules Vallès, « Hector Malot », *Le Cri du peuple*, 17 novembre 1884.

<sup>2</sup> Séverine, *Journal de Rouen*, 16 février 1892.

<sup>3</sup> Jules Barbey d’Aurevilly, *Les Œuvres et les hommes, Les Romanciers*, tome IV, 1865.

<sup>4</sup> Rappelons que ce roman a reçu le prix Montyon de l’Académie française, récompensant les ouvrages « les plus utiles aux mœurs, et recommandables, par un caractère d’élévation et d’utilité morales ».

notre époque devraient l'étudier dans son œuvre ».

Nous avons choisi de regrouper les causes étudiées par Malot autour de thèmes qui lui sont chers : éducation, conditions de travail, pollution ..., sujets importants ou plus légers, en suivant chronologiquement ses différentes prises de position. Nous analyserons donc d'abord sa production journalistique, très révoltée, puis ses romans, plus objectifs, ainsi que ses divers engagements pris à titre personnel. Pour chaque cause défendue, nous constaterons que Malot colle à l'actualité de son époque (instauration de nouvelles lois, scandales, accidents, procès ...); dénonce ce qu'il considère comme des injustices ou des dysfonctionnements de la société; propose des solutions, suggère des réformes. Souvent nous verrons que les questions qu'il soulève suscitent des réactions de la part du gouvernement, ce qui montre son influence et l'impact de la littérature comme tribune.

## 1. ÉDUCATION

C'est à 12 ans que Malot dévoile sa personnalité de frondeur, alors qu'il fréquente les bancs du Collège royal (qui deviendra le Lycée Corneille) de Rouen. Il décide, avec son ami Jules Levallois, de fonder une revue pour les élèves, dont le titre parle de lui-même : *La Révolte, journal hebdomadaire, union morale et littéraire des collégiens rouennais*. Un seul numéro verra le jour<sup>5</sup>. Dans cette revue, la rubrique « Courrier des pensions » est de Malot; il y dénonce, sur un ton potache, la nourriture infecte, la partialité des professeurs plus cléments avec les enfants de parents riches, et la trop grande liberté laissée aux élèves.

Ce thème de l'éducation est certainement un des plus chers à Malot, il y reviendra à plusieurs reprises car il connaît parfaitement le sujet. Le bilan personnel de ses années de formation est sans équivoque : sans la présence de deux excellents professeurs pédagogues, il eut « perdu son temps » au Collège<sup>6</sup>. Son expérience de père, confronté seul à l'éducation de sa fille Lucie, (sa première épouse Anna étant décédée<sup>7</sup>), ses années passées comme délégué cantonal de Vincennes, après le conflit de 1870 à surveiller l'instruction primaire dans les communes du canton et enfin son rôle de grand-père, très proche de son unique petite fille Perrine, lui ont aussi beaucoup appris.

À ses débuts comme journaliste à *L'Opinion nationale*, il évoque ces

---

<sup>5</sup> Jules Levallois (1829-1903), l'ami intime de Malot, comme lui futur journaliste et romancier, perdra son père brutalement peu de temps après.

<sup>6</sup> Hector Malot, notice de *Séduction*, dans *Le Roman de mes romans*, réédition complétée des notices Flammarion et de notes manuscrites inédites de l'auteur, *Cahiers Robinson* n°13, 2003, p. 116.

<sup>7</sup> Anna Dariès (1833-1880), première épouse d'Hector Malot, décède alors que leur fille Lucie n'a que 12 ans.

thèmes, ainsi que les vertus du sport dans plusieurs articles<sup>8</sup>. Il parle aussi d'éducation dans une dizaine de romans, *Les Amours de Jacques* (1860), *Les Enfants* (1866), *Romain Kalbris* (1867), *Sans famille* (1878), *Pompon* (1880), *Séduction* (1881), *La Petite Sœur* (1882), *Paulette* (1883), *Le Sang bleu* (1885), *En famille* (1893)<sup>9</sup>.

Ces romans cités paraissent dans la seconde moitié du XIXe siècle, dans un contexte scolaire en pleine mutation, sous l'Empire, puis sous la troisième République, instigatrice de plusieurs lois majeures relatives à l'instruction. Notamment en 1881, la gratuité de l'école, puis en 1882, l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire public pour les enfants de 6 à 13 ans. Malot s'engouffre dans ce sujet, autant par intérêt personnel, que parce qu'il sait que ces mesures retiennent toute l'attention de la population.

Dans *Les Amours de Jacques*, plusieurs passages autobiographiques sont une charge en règle contre la pension-prison. « Je ne tardai pas à apprendre que les pensions étaient en général des prisons où l'on mourrait de faim, et qui avaient pour directeurs de misérables marchands de soupe », entend-il dire par des anciens élèves dans la diligence qui l'amène à Rouen. Malot fait une critique aigüe de l'école, dénonce l'enseignement inapproprié, l'incompétence des professeurs qui utilisent la méthode du par cœur plutôt que d'éveiller la raison et l'intelligence<sup>10</sup>, les brimades, le manque de surveillance des élèves. Jacques est puni au « cachot » pour huit jours parce qu'il est suspecté d'avoir fait tomber une bassine sur la tête d'un pion. On trouve dans le roman plusieurs scènes de chahut, et même la description d'une sortie en forêt du Rouvray, où les enfants se cachent et abandonnent leur surveillant.

Le premier des professeurs... que le hasard me donna au collège était un jeune et beau garçon, à l'air timide et ingénu, doué sans doute de toutes sortes de mérites, puisqu'il était sorti un des premiers de l'École normale, mais à qui on avait négligé d'apprendre comment on fait une classe. En moins d'une semaine tout le monde lui monta sur le dos, et quelques-uns s'assirent même sur lui. Il eut beau se fâcher, prier, crier, punir, pleurer :

---

<sup>8</sup> « *L'Arithmétique du grand-papa* », 24 août 1863 ; « De l'éducation corporelle », 11 février 1865 ; « De l'éducation corporelle et de la reconstruction de nos collèges », 6 mars 1865 ; « La santé par la gymnastique », 19 octobre 1865. Les titres parlent d'eux même.

<sup>9</sup> Pour toutes les questions relatives à l'éducation, voir *Hector Malot, l'écrivain instituteur, Cahiers Robinson* n°45, 2019, sous la direction de Christa et Jean-Paul Delahaye, faisant suite au colloque organisé en mars 2017 au M.U.N.A.E par l'association des Amis d'Hector Malot.

<sup>10</sup> Christa Delahaye, « L'écriture de l'école dans *Jacques Chevalier* », dans *Hector Malot l'écrivain instituteur*. Ce passage est extrait de la première version du roman publié en feuilleton dans *L'Opinion Nationale*, du 27 janvier au 20 avril 1860, et publié sous le titre *Jacques Chevalier*, à l'imprimerie de Dubuisson & Cie, en 1860. Le roman sous sa forme définitive deviendra *Les Amours de Jacques*, Bibliothèque contemporaine, Michel Lévy frères, 1860.

nous étions ses maîtres ; il ne fut jamais le nôtre... c'était un boucan au milieu duquel il s'effondrait, éperdu misérable souffre-douleur d'une troupe de tyrans, sans que personne lui vînt en aide... ni proviseur, ni censeur, ni inspecteurs, ni aucun de ceux qui auraient pu rétablir une police dans cette classe dont les cris sauvages effrayaient le voisinage. On comprend qu'au milieu de cet enfer, l'habitude fut vite prise de ne pas travailler », explique Malot dans son autobiographie littéraire<sup>11</sup>.

Dans *Sans famille*, Rémi se souvient qu'il a fréquenté l'école communale de Chavanon, avec un maître sans aucune compétence, qui se contentait de garder les enfants du village en exerçant devant eux son métier de sabotier, puisque son traitement ne lui suffisait pas pour vivre.

Que propose-t-il ? Un de ses articles à *l'Opinion nationale* évoque l'état vétuste du collège Louis le Grand à Paris. Il propose que les collègues parisiens soient déplacés hors de la cité « pour placer les élèves dans des conditions où ils pourront développer leurs forces corporelles en même temps que leurs forces intellectuelles. C'est leur donner largement ce qu'on ne trouve pas à Paris, l'air et l'espace ». Il consacre aussi une chronique à l'ouvrage de Jean Macé « *L'arithmétique du grand-papa* » dont il vante l'efficacité.

Par opposition aux méthodes traditionnelles, il se prononce pour une école moderne, pour un enseignement « libre et initiateur », tel qu'il l'a reçu de son professeur d'histoire M. Marguerite, pourtant « négligé dans sa tenue », « distrait et inconscient de l'heure ». « Sans lui, mon temps de collègue eut été perdu, et au lieu de passer de classe en classe, il aurait mieux valu que je restasse chez mes parents, où, avec l'appétit et le goût inné de la lecture qui étaient en moi, j'avais au moins la facilité de lire ce que je voulais et de me développer librement – ce qui est autrement important que d'écouter décliner rosa ou de conjuguer amo »<sup>12</sup>. Il admire également le célèbre professeur Adolphe Chéruel, grand pédagogue « qui éveille l'intelligence de ses élèves, au lieu de les traîner dans une routine commode ».

Malot, qui a voyagé en Suisse, est aussi séduit par les méthodes de Pestalozzi et de Fröbel, s'opposant à l'enseignement passif dispensé en France et prônant une pédagogie moderne. À la fin de son roman *Souvenirs d'un blessé*, publié en 1871 aux lendemains du conflit, et dans lequel il répète à plusieurs reprises que la guerre contre la Prusse a été perdue à cause du mauvais enseignement dispensé à l'école française, le héros ouvre en Normandie un jardin d'enfants conforme à ce système d'éducation modèle qui « fait agir l'enfant et développe son intelligence avant sa mémoire ».

On peut constater que dans tous ses ouvrages destinés à l'enfance, *Romain Kalbris*, *Sans famille*, *En famille*, *Le Mousse* (posthume, 1997), les petits héros ne fréquentent pas l'école. Ils apprennent la vie au travers des

---

<sup>11</sup> Notice de *Séduction*, *Le Roman de mes romans*, p. 117.

<sup>12</sup> *Idem*.

voyages initiatiques, ô combien plus formateurs ! Les leçons que M. de Bihorel donne au petit Romain, et la scène de l'apprentissage de la lecture de Rémi par son maître Vitalis, au bord des chemins, à l'aide de cubes taillés dans des morceaux de bois, sont très évocatrices de l'état d'esprit de Malot.

Sur chacun de ces petits morceaux de bois, me dit-il, je creuserai demain avec la pointe de mon couteau, une lettre de l'alphabet. Tu apprendras ainsi la forme des lettres et quand tu les sauras bien sans te tromper, de manière à les reconnaître rapidement à première vue, tu les réuniras les unes au bout des autres de manière à former des mots. Quand tu pourras ainsi former les mots que je te dirai, tu seras en état de lire un livre.

### *Laïcité*

Républicain convaincu, Malot est un fervent défenseur de la laïcité dans l'enseignement. Il l'explique très clairement dans sa profession de foi, lors des élections d'avril 1875, alors qu'il se présente comme conseiller général : « Depuis plus de dix ans j'habite votre canton, et pendant quatre ans, j'ai été chargé de la surveillance des écoles, pour lesquelles je demanderai comme je l'ai toujours fait, l'instruction laïque, gratuite et obligatoire »<sup>13</sup>. Son roman *Séduction* (1882), concomitant aux lois Jules Ferry sur la laïcité, décrit les difficultés que rencontre une jeune institutrice créant une école publique dans une petite ville de province, qui ne compte alors qu'une école privée. C'est le prototype du roman engagé, mais détaillant de manière très sérieuse et documentée, les intérêts des deux clans : les catholiques partisans de l'école libre et les anticléricaux pour l'école publique. Le roman est publié en feuilleton dans *le Siècle* en même temps que les délibérations sur le projet de loi Ferry sur l'obligation et la laïcité. Comme le souligne Jean-Paul Delahaye, le feuilleton de Malot devient « un quasi-reportage, une chronique qui illustre en temps réel, en les romançant à peine, les débats politiques de son temps »<sup>14</sup>. Malot, comme à son habitude, ne prend pas parti, même si on sent où vont ses sympathies. Il laisse le lecteur se faire son opinion. Son héroïne et porte-parole, Hélène, la jeune institutrice prône une position modérée et l'apaisement entre les anticléricaux et les libéraux.

Alors que nous sommes aujourd'hui confrontés à certaines idéologies religieuses cherchant à imposer leur dogme, citons un passage très actuel de *Séduction* sur la laïcité, les intentions de la jeune institutrice :

Je ne chercherai qu'à vivre en paix avec tout le monde, en respectant les idées, les croyances, et les droits de chacun. C'est en agissant ainsi que j'espère pouvoir éviter la lutte.

---

<sup>13</sup> *Le XIXe siècle*, 8 avril 1875. Malot retirera sa candidature quelques jours après.

<sup>14</sup> Jean-Paul Delahaye, « *Séduction*, la question laïque au cœur de l'actualité », *Hector Malot, l'écrivain instituteur*, p. 27.

## *Éducation des filles*

Le romancier évoque à plusieurs reprises l'éducation des filles, dans *La Fille de la comédienne* (1875), *Marichette* (1883), *Les Besoigneux* (1883), *Le Sang bleu* (1885). Il critique l'éducation dans les couvents, où l'on n'apprend rien et où l'on rend les femmes superficielles, et décrit également les formations « particulières » choisies par les familles aisées, avec l'emploi de professeurs à domicile. Malot se chargera lui-même de l'éducation de sa fille Lucie<sup>15</sup>, rédigeant pour elle ses cahiers d'histoire. Avec elle, puis avec sa petite fille Perrine, il pratiquera le jardinage, riche de vertus éducatives. Comme il le fait avec sa fille, il met en scène dans ses romans *Anie* (1890) et *Paulette* (1882) deux pères éducateurs, théorie qui devait être très novatrice à l'époque.

Le soir, son père, revenu du bureau, la faisait travailler, et comme il savait tout, les lettres, les sciences, le dessin, la musique, elle n'avait pas besoin d'autres maîtres ; son éducation se poursuivait sans qu'elle connût les tristesses et les dégoûts de la pension et du couvent. (*Anie*)<sup>16</sup>

Enfin, c'est certainement dans *Pompon* (1880) que Malot nous donne l'exemple d'un choix d'éducation le plus avant-gardiste : l'héroïne, une petite fille noire, est recueillie et adoptée par un artiste sculpteur. Celui-ci, avec deux amis, célibataires et artistes eux aussi, met en œuvre pour la petite Pompon des principes éducatifs modernes reposant essentiellement sur un apprentissage sur mesure, fondé sur la littérature, mais aussi la marche, les jeux, la sculpture, la musique<sup>17</sup>.

## *Simplification de l'orthographe*

N'oublions pas de mentionner une prise de position originale de Malot : le romancier adhère à la société « filologique », créée en 1872 par Malvezin et Bescherelle, dont le but est la simplification de l'orthographe de la langue française, en supprimant les consonnes doublées inutilement et les exceptions. « Si vos propositions étaient adoptées, elles rendraient un grand service à la langue française, en facilitant son étude par le public étranger [...] Vos efforts méritent la reconnaissance des homes de lètres ? », leur écrit-il en soutien<sup>18</sup>

---

<sup>15</sup>Francis Marcoin, « Hector Malot, instituteur en famille », *Idem*, p. 47.

<sup>16</sup> Guillemette Tison, « L'éducation des filles dans les romans d'Hector Malot », *Idem*, p. 37.

<sup>17</sup> Christa Delahaye, « L'école selon Hector Malot », in J. Morel J. et T. Poyet, *Tableaux d'école, Brouillages génériques : romans, autobiographies et témoignages (1730/1913)*, Éditions Orizons, 2018.

<sup>18</sup> Remerciements à Christian Millet pour cette trouvaille. Hector Malot faisait partie du Conseil de la Société, aux côtés de Henri de Bornier, Émile Chasle, Émile Guebhart, Eugène Linthilac, Albert Male et Auguste Vacquerie.

## 2 - SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Dans un article de *L'Opinion nationale* de 1861, « La fièvre des démolitions », Malot se fait le porte-parole des Rouennais mécontents de l'immense chantier qui a éventré la ville et mis à bas 900 maisons et trois églises<sup>19</sup>. Si le chantier des démolitions a été mené rondement, la reconstruction tarde, du fait d'un litige entre la ville et le concessionnaire des travaux, qui dispose encore d'une douzaine d'années pour les achever. En attendant, le visiteur ne voit que du ... vide !

Lorsqu'en arrivant de Paris, on quitte la gare de la rue Verte et qu'on descend sur le boulevard on aperçoit devant soi une large trouée, on est en pleines démolitions, et l'on marche, on marche longtemps sans apercevoir que des maisons éventrées et effondrées [...] Le vide [...] c'est là ce qui donne à ces travaux un caractère tout particulier.

En 1867, dans plusieurs articles du *Courrier français*, il conteste la frénésie de travaux d'Hausmann, notamment la construction d'un boulevard à travers le cimetière Montmartre, entraînant l'expropriation de tombes et nécessitant la création d'un nouveau cimetière à Méry dans la vallée de Montmorency<sup>20</sup>. L'affaire fait tellement de bruit que le projet ne verra le jour que vingt ans plus tard en 1888, et le pont de Caulaincourt franchira finalement le cimetière.

En 1868, dans *L'Opinion nationale*, il demande le déplacement du champ de manœuvres de Vincennes, qui constitue un danger, car à proximité d'une promenade très fréquentée<sup>21</sup>. À deux autres reprises<sup>22</sup>, en 1871 et en 1878, il défend la vocation du Bois de Vincennes : contre le danger de la cartoucherie, (il vient de s'y produire deux explosions accidentelles avec victimes), puis contre un projet d'implantation de dépôt de vidange :

Il est temps de rendre le Bois de Vincennes, débarrassé de ses servitudes militaires, à sa véritable destination, offrir la promenade et la campagne à une bonne moitié de Paris.<sup>23</sup>

---

<sup>19</sup> Hector Malot, « La fièvre des démolitions », *L'Opinion nationale*, 17 nov. 1861. La rue Jeanne d'Arc percée en 1859, et baptisée rue du chemin de fer, fut inaugurée le 15 novembre 1862 sous le nom de rue de l'impératrice, avant de prendre la dénomination actuelle le 25 septembre 1870, après la chute de l'Empire.

<sup>20</sup> *Le Courrier français* du 26 août 1867. (Remerciements à Yves Pincet). Ce journal était dirigé par Auguste Vermorel (1841 – 1971), futur communal. Dans ces notes manuscrites Malot laisse penser que cet article aurait été écrit, avec son accord, par son ami Jules Levallois.

<sup>21</sup> Information relayée par *Le Figaro*, 2 mai 1868.

<sup>22</sup> *Le Journal des débats*, 9 août 1871, et *Le Siècle*, 29 déc.1878.

<sup>23</sup> Le chalet d'Hector Malot était construit à la lisière du Bois de Vincennes.

Enfin, à la fin de sa vie en 1900, il approuve la contestation organisée par la Société des monuments rouennais contre la démolition d'une curieuse petite maison du XVe siècle adossée à la cathédrale<sup>24</sup>.

### **3 – COMMISSION COLPORTAGE ET LIBERTÉ DE LA PRESSE**

Dès 1861, alors qu'il écrit pour *L'Opinion nationale*, Malot ne consacre pas moins de trois articles<sup>25</sup> à la commission du colportage, instance chargée de surveiller la diffusion des ouvrages vendus par les colporteurs sillonnant les campagnes de France et ayant le pouvoir de faire interdire des livres considérés comme moralement, religieusement ou politiquement tendancieux. Les prérogatives de cette commission viennent de s'étendre aux livres vendus dans les gares par la maison Hachette. Ce nouveau lieu de vente est en pleine expansion avec le développement des lignes de chemins de fer.

Un premier roman de Malot est épinglé : *Les Amours de Jacques*, au motif qu'il s'y trouve un membre de la Société de St Vincent-de-Paul un peu naïf, et que sous l'Empire, il est interdit de toucher aux dévots qui prêtaient à rire, de peur de blesser l'Impératrice, racontait-on<sup>26</sup>. Malot dénonce l'arbitraire de ces interdictions, l'impossibilité de se défendre pour les auteurs retoqués, et l'absurdité de deux logiques : un livre autorisé dans les librairies en ville peut être interdit dans les librairies des gares.

un livre bon ici est mauvais là ; [...] si j'achète un livre sur le boulevard je suis exposé à tous les dangers, à devenir libertin, athée, socialiste, si je l'achète dans la gare, j'ai l'espérance de me former aux vertus.<sup>27</sup>

En 1874, un autre roman de Malot subit le même sort : *La Fille de la comédienne*, dans lequel on trouve un prêtre homme d'affaire. Alphonse Daudet pour *Fromont Jeune et Risler aîné*, Ferdinand Fabre pour *Barnabé* sont également interdits de vente dans les gares. Fortement agacé, Malot sollicite alors la Société des Gens de Lettres, qui le désigne comme porte-parole d'une délégation chargée de défendre la cause auprès du ministre, M. Buffet. La requête n'est pas couronnée de succès puisque seul le roman de Daudet voit son interdiction levée<sup>28</sup>. Malot propose la suppression pure et simple de l'estampille pour les livres vendus dans les gares.

Pour appuyer cette demande, nous avons pour nous la logique, le droit et l'opinion publique ; nous la répéterons donc, sans nous lasser, jusqu'à ce

---

<sup>24</sup> *L'Univers*, 22 avril 1900.

<sup>25</sup> Hector Malot, « La commission du colportage », *L'Opinion nationale*, 24 et 31 décembre 1861, 3 fév. 1862.

<sup>26</sup> Notice de *La Fille de la comédienne* et de *L'Héritage d'Arthur*, dans *Le Roman de mes romans*, p 74.

<sup>27</sup> Hector Malot, « La commission du colportage », *L'Opinion nationale*, 3 fév. 1862.

<sup>28</sup> Malot raconte cette aventure avec humour dans le *Roman de mes Romans*, p. 74.



que nous ayons obtenu satisfaction.

La polémique suscite de nombreux débats et « fait répandre des flots d'encre », explique Malot dans *Le Roman de mes romans*, ce qui montre combien le romancier était influent. « Il y avait à ce moment, au ministère de la justice, une commission qui s'occupait de préparer une loi sur la presse... Elle me convoqua »<sup>29</sup>. La vente par colportage disparut peu après. Malot y aura sans doute contribué.

### *La liberté de la presse*

La presse est totalement muselée sous l'Empire, surtout dans sa première période, et c'est un sujet récurrent chez Malot. Il y revient à plusieurs reprises dans le *Roman de mes romans*, racontant sa difficulté à faire éditer son premier roman, car les éditeurs étaient frileux après le procès de *Madame Bovary*, et comment il a veillé à ce que les coupures imposées à ses ouvrages ou feuillets soient systématiquement rétablies. Dans sa tribune hebdomadaire du 9 septembre 1867 dans *Le Courrier français*, il explique la censure subie. Il débute ainsi :

Me voici dans le plus grand embarras pour vous raconter ce qui s'est passé cette semaine. De quoi parler, mon Dieu ! sans m'attirer un procès, ou bien sans exposer le journal à un avertissement ou à un communiqué ! [...] Ni de ceci ni de cela, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place.

Et Malot d'expliquer à ses lecteurs :

Vous avez dû remarquer qu'elle [sa chronique de la semaine précédente] était décousue et incompréhensible [...] elle était singulièrement écourtée et il y avait çà et là des lignes de points noirs, terribles points noirs [...] six colonnes au lieu des douze que j'avais écrites...

Dans le même article il déplore que la censure décourage les journalistes et entraîne une baisse du niveau des journaux, qui n'osent plus parler que de faits divers.

Pour nous, la politique ... c'est notre liberté..., c'est nos affaires, c'est notre affaire... plus qu'un droit, c'est un Devoir.

Et d'avertir le lecteur pour conclure :

Lecteurs, je vous préviens que ce feuilleton a été écrit pour former douze colonnes ; si vous ne trouvez pas votre compte, ne vous en prenez pas à moi.

C'est certainement dans ce journal très à gauche, dans lequel il collabore durant six mois de juillet à novembre 1867, que Malot dévoile son engagement de manière la plus franche, la plus libre, sans la retenue qui le

---

<sup>29</sup> Notice de *La Fille de la comédienne* et de *L'Héritage d'Arthur*, dans *Le Roman de mes romans*, p. 78.

caractérise. Sans doute est-ce dû au fait qu'il signait ses articles sous le pseudonyme d'Usbeck<sup>30</sup>. Il affirme avoir adopté dans ce journal « un ton très violent contre l'Empire »<sup>31</sup>.

#### 4 – DÉCORATIONS

Autre sujet de polémique, plus léger et moins « engagé », son aversion personnelle pour les décorations. Toute sa vie Malot s'est insurgé contre « ces petits bouts de rubans multicolores » qui font tourner la tête à tant de personnes. Il aborde le sujet dès son premier article au *Courrier français* à l'occasion de l'organisation de l'Exposition universelle de 1867 : l'arrivée d'un cortège de têtes couronnées sur le territoire français entraîne une avalanche de distribution de croix :

La fontaine des décorations va recommencer à couler. Vous connaissez n'est-ce pas, le miroir avec lequel on chasse les alouettes : c'est un instrument composé de petits morceaux de glaces qui reflètent la lumière [...] Avec quelques modifications, on vient d'appliquer cet instrument à la chasse à l'homme [...] on a remplacé les morceaux de glace par des morceaux de ruban de toute couleur : blanc, bleu, vert, jaune, rouge (le rouge cependant est préférable et très attractif).

Il revient sur le sujet le 16 septembre : « Qui pousse les hommes à se jeter éblouis et fascinés sur ces rubans ? » Et il ne peut s'empêcher de remarquer que les distinctions ne sont attribuées qu'à ceux qui plaisent à l'Empire... Pour preuve de l'intransigeance de Malot, citons le différé qui l'a opposé momentanément à la Société des Gens de Lettres en 1890<sup>32</sup>. Il donne sa démission au motif que la Société souhaite présenter au Ministre « un choix de noms pris en son sein, et devenir ainsi le comité de la décoration mutuelle. Aujourd'hui toi, demain moi. Je considère qu'en agissant ainsi il nous engage dans une voie où il perdra lui-même l'autorité que donnent le désintéressement et l'indépendance, en même temps qu'il compromettra la dignité de la Société ».

Sa démission est rejetée. Il la maintient. Quelques jours après, Malot semble avoir obtenu gain de cause puisqu'il écrit : « Le dissentiment qui s'était élevé entre le Comité et moi n'existant plus, je suis heureux de retirer ma démission. J'espère que mes collègues ne m'en voudront pas d'une

---

<sup>30</sup> Il fait donc un clin d'œil à Montesquieu, qui avait publié *Les Lettres persanes* de façon anonyme, laissant la responsabilité à ses personnages, Usbek et Rica, de porter un regard critique sur notre société. Mais cet anonymat ne résista pas longtemps. Notons que Malot ajoute un c à l'orthographe de son pseudonyme.

<sup>31</sup> « J'ai écrit pendant six mois une revue hebdomadaire d'un ton très violent contre l'empire et son entourage » (notes manuscrites de Malot, *Le Roman de mes romans*).

<sup>32</sup> Lettres des 9, 13, 17, 20 novembre 1890, Archives de la S.G.D.L. Malot a fait partie de la SGDL de 1873 à sa mort, il y était très impliqué, en défendant notamment les droits de reproduction à l'étranger.

opposition qui était une question de principe et non de personnes. »

## **5 - LES DANGERS DU CHEMIN DE FER**

Sujet anecdotique, avant d'attaquer des causes plus sérieuses. Apparues dans la première moitié du XIXe siècle avec la révolution industrielle, les premières lignes de chemins de fer se développent tout d'abord sous l'initiative de compagnies privées. L'État n'interviendra que plus tard pour organiser ce secteur et créer des règles et des normes, notamment en matière de sécurité, car les accidents sont nombreux. Malot a l'occasion d'écrire trois articles pour *L'Opinion nationale*, sur l'inauguration des lignes de chemin de fer d'Honfleur en 1862, celles de Brest et du Havre en 1865<sup>33</sup>. Ce sont plutôt des articles à caractère publicitaire, mais à la suite de ces articles, il devient en quelque sorte le « porte-parole des usagers mécontents ». En 1867, cette fois-ci dans *Le Courrier français*, il évoque plusieurs catastrophes ferroviaires qui ont suscité une véritable exaspération des usagers contre les compagnies. Malot, lui-même grand utilisateur de la voie ferrée (il emprunte la ligne de Vincennes à chaque fois qu'il va à Paris), prend position et dénonce le retard des trains, leur dangerosité, le manque d'informations, l'absurdité de certains règlements.

Un avis [...] vous prévient que si vous avez tiré le cordon pour des motifs qui ne sont pas impérieux, vous serez livré à la sévérité des lois [...] si vous êtes une femme, vous devez tout d'abord demander à l'homme qui vous menace quelles sont ses intentions : s'il veut vous violer, je crois que vous avez le droit de tirer la sonnette ; s'il veut seulement vous embrasser, la question me paraît douteuse. Sérieusement, de qui se moque-t-on en exécutant ainsi les règlements ?<sup>34</sup>

## **6 - CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DES CLASSES LABORIEUSES**

La brutale industrialisation au XIXe siècle a entraîné un bouleversement et une déshumanisation de la société : une grande partie des habitants de la campagne se déplace vers la ville pour chercher du travail dans les usines et la pauvreté se concentre aux abords des cités : les logements sont insalubres, les horaires inhumains, les salaires misérables et les droits inexistantes. Dans la seconde moitié du siècle, les organisations sociales se mettent en place et quelques patrons instaurent des politiques paternalistes. Enfin, après 1875, l'État Providence vote des lois réglant les relations et les

---

<sup>33</sup> Hector Malot, « Inauguration de chemin de fer d'Honfleur », *L'Opinion nationale*, 8 juillet 1862, « Inauguration du chemin de fer de Brest », *L'Opinion nationale*, 28 et 29 avril 1865, « Les trains de plaisir », *L'Opinion nationale*, 31 mai 1865.

<sup>34</sup> Hector Malot, *Le Courrier français*, 30 sept 1867. La tribune du 5 novembre sera elle aussi consacrée aux catastrophes ferroviaires.

conditions de travail à l'usine. Les cinq expositions universelles<sup>35</sup> organisées à Paris entre 1850 et 1900 s'emparent elles aussi du sujet et mettent en avant les progrès en matière de logements. La crise du « libéralisme » à outrance et la « question sociale » deviennent des sujets très en vogue.

L'humaniste Malot ne peut rester silencieux devant ce phénomène de société et les injustices qu'il observe. Sa première prise de position est sans doute cet article de *L'Opinion nationale* du 14 janvier 1862, intitulé « Les ouvriers dans la rue »<sup>36</sup>.

Non seulement les ouvriers parisiens n'ont souvent pour logements que d'horribles garnis, mais encore il y a des heures, dans la journée, où ils n'ont pour tout abri que la rue. Malot décrit les interminables files d'attente sur le trottoir, sous la pluie, dans le froid, de ceux qui sont embauchés au jour le jour et qui débute ainsi une journée de fatigue. La situation est encore pire pour les femmes, qui, en plus de la pénibilité de cette attente, sont accostées par les hommes, et exposées aux tentations de « faire le tas », plus rémunérateur [...]

La ville de Paris a dépensé dix ou douze millions pour bâtir un Palais à des gens qui... vocifèrent autour d'une corbeille. (La Bourse) [...] Mais [...] ne serait-il pas possible d'ouvrir, là où cela est nécessaire, de simples hangars où les ouvriers pourraient se mettre à l'abri, qu'on vint leur offrir du travail ?

### ***L'alcoolisme en Bretagne, la prostitution à Paris***

Un an après, un second article, « L'ivrognerie en Bretagne » (*L'Opinion nationale*, 30 août 1863), offre le tableau désolant des rues de Douarnenez ou de Concarneau le dimanche, la vertigineuse consommation d'eau de vie et le nombre étonnant de débits de boisson, autorisés ou clandestins. La solution serait l'éducation des classes pauvres et une meilleure alimentation, mais elle n'est guère envisageable à court terme. Par contre, Malot souhaite deux mesures concrètes pour les pêcheurs : l'arrêt de la gratification en eau de vie, sous forme de « bons » à consommer chez les débitants, et la création d'une criée, où le matelot recevra sa paie entière en argent. De surcroît il souhaite l'indépendance des maires, car la plupart d'entre eux sont négociants en liquide et ont tout intérêt à maintenir la situation en l'état.

La même année (*Le Courrier français*, 7 octobre 1867), il s'étonne de la différence de traitement, par la police : les prostituées de luxe de Longchamp et Boulogne officient en toute impunité, alors que celles des bas quartiers de Paris sont arrêtées et envoyées en prison...

---

<sup>35</sup> En 1855, 1867, 1878, 1889 et 1900.

<sup>36</sup> En 1861, Malot a déjà fait l'analyse de trois ouvrages « sociaux » : *L'Ouvrière* de Jules Simon, 1861, et *Les Populations ouvrières* et *Les Ouvriers en famille* par Armand Audiganne, 1854.

### *Les usines de la Somme*

Par la suite, ayant abandonné le journalisme, Malot va utiliser ses romans comme tribune pour évoquer les questions sociales, dénoncer des injustices, suggérer des réformes. *En famille*, écrit à la fin son œuvre, est sans doute celui dans lequel il va le plus loin dans la description des conditions de travail à l'usine et dans les avancées sociales qu'il propose. Pour la rédaction de ce roman, comme il le fait régulièrement, il va sur place pour se documenter : il s'inspire de l'usine de jute Saint Frères de Flixecourt, près d'Amiens. Sa description de l'arrivée dans la ville industrielle, avec l'imposant château entouré d'un parc et doté d'une grille majestueuse, dominant la vallée, sale et bruyante, composée d'usines et entourées de misérables maisons alignées, de garnis insalubres, est déjà en soi un parti pris.

« Il faut n'avoir jamais passé quelques jours dans un village industriel pour accepter sans révolte la comparaison entre l'existence du patron et celle de l'ouvrier ». explique-t-il dans *Le Roman de mes romans*<sup>37</sup>. L'héroïne du roman, la petite Perrine, va réussir à convaincre le patron de l'usine, M. Vulfran Paindavoine, de procéder à des réformes philanthropiques pour le bien de ses employés : crèches, hôtels pour célibataires, maisons ouvrières avec jardin<sup>38</sup>, magasins d'approvisionnement, école, hôpital, mais aussi bibliothèque, jardin public avec manèges, balançoires, théâtre, kiosque à musique, selon le modèle mis en place à Noisiel par le chocolatier Menier<sup>39</sup>, que Malot est allé aussi visiter. M. Paindavoine déclare à la fin du roman : « Nous commençons seulement : des crèches, des maisons ouvrières, des cercles, c'est l'A B C de la question sociale ; ce n'est point avec ça qu'on la résout ; nous ne sommes qu'à notre point de départ ». Cette conclusion fut relevée par Yves Guyot<sup>40</sup>, qui, après avoir lu le roman, constata que « les fondations d'œuvres d'économie sociale faussaient les rapports employeurs -travailleurs »<sup>41</sup>. Et Malot de commenter : devant de telles inégalités d'existences, et « dans un esprit de justice humaine [...] seul le salaire payé par le patron en contrepartie du travail de l'ouvrier ne suffit pas ».

On trouve également un épilogue heureux dans *Sans famille*, avec la

---

<sup>37</sup> Ce château deviendra l'emblème de l'exploitation patronale et sera le point d'aboutissement de tous les cortèges revendicatifs. Voir Jean-Paul Grumetz, « La maison Saint-frères et la question sociale », in *Hector Malot et le métier d'écrivain*, Ed Magellan & Cie, 2008, p. 125.

<sup>38</sup> En 1889, l'Exposition universelle consacre une place importante aux problèmes de logement.

<sup>39</sup> Émile Menier (1826-1881). Les deux hommes se fréquentaient. Après le décès de Menier, Malot resta lié avec ses fils. Sa petite fille Perrine se maria chez eux, avenue du Bois de Boulogne (qui deviendra l'avenue Foch).

<sup>40</sup> Yves Guyot (1843-1928), journaliste, économiste, député, puis ministre des travaux publics de 1889 à 1892 avant la parution du roman.

<sup>41</sup> Hector Malot, notice de *En famille*, *Le Roman de mes romans*, p. 190.

fondation d'une maison de secours et de refuge pour les petits musiciens des rues. Dans son dernier roman, posthume, *Le Mousse*, décrivant la vie d'une pauvre famille de pêcheurs à Villerville, Malot termine en évoquant la création d'une œuvre philanthropique : le financement de maisons du marin décentes, où ceux-ci seraient accueillis comme chez eux, lors de haltes dans les ports de France et d'Angleterre<sup>42</sup>.

### ***Accidents du travail***

Dans *En famille*, Malot décrit les cadences infernales entraînant des accidents du travail :

Elle reprit son travail, activé par les cris et les coups de pilon de la Quille [...] à la longue, la fatigue [...] se faisait lourdement sentir. Se baisser, se relever pour charger ou décharger le wagonnet, lui donner un coup d'épaule pour le démarrer, un coup de reins pour le retenir, le pousser, l'arrêter, [...], avec les heures, les dernières surtout, une lassitude qu'elle n'avait jamais connue, [...], avait pesé sur elle.

- Ne lambine donc pas comme ça ! criait la Quille.

[...] Tout à coup, elle vit Rosalie, qui rattachait un fil, tomber à côté de sa voisine : un grand cri éclata, en même temps tout s'arrêta...

- Qu'est-ce qu'elle a ?

Elle-même répondit :

- La main écrasée.

Un autre accident du travail est évoqué dans *Sans famille* : celui du père Barberin, maçon de la Creuse monté à Paris pour les grands chantiers d'Hausmann, qui, estropié, n'est pourtant pas indemnisé par son patron. « Comme on avait trouvé qu'il ne devait pas se trouver à la place où il avait été blessé, l'entrepreneur refusait de lui payer aucune indemnité ». Dans le même roman, Malot, un des premiers romanciers à décrire la mine (sept ans avant le célèbre *Germinal* de Zola), relate une inondation brutale et catastrophique dans une mine cévenole. Cet épisode est probablement inspiré par la catastrophe de Bessèges, en 1861, où une centaine de mineurs a perdu la vie. Comme dans le roman, une opération de sauvetage permet de secourir quelques mineurs réfugiés dans une galerie, une dizaine de jours après l'accident.

## **7- AVOCAT DES ENFANTS**

Il faut mentionner le sort particulier des enfants, sur lequel Malot s'est penché à plusieurs reprises, et qui lui vaut son étiquette d'« avocat des droits

---

<sup>42</sup> Il s'est sans doute inspiré pour cela d'une idée du Dr Gustave Duriau de Dunkerque, avec lequel il était apparenté. Voir l'article « Une soirée au Seamen's Institute », *Bulletin de la société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts*, 7 juin 1896 (justement pendant la rédaction du roman).

des enfants »<sup>43</sup>. Ses petits héros doivent travailler pour vivre, ce qui, en soi, dénonce un dysfonctionnement de la société : Rémi de *Sans famille* est musicien ambulancier, puis jardinier et mineur ; Perrine est ouvrière ; Romain Kalbris est marin. Quelques dates peuvent être rappelées. En 1841, l'âge minimum pour travailler est fixé à 8 ans, pour une durée maximale de 8 heures. Cet âge passe à 12 ans en 1874, pour un travail n'excédant pas 6 heures par jour. Enfin, en 1892, soit juste avant la parution d'*En Famille*, l'enfant doit avoir 13 ans pour être embauché, et sa journée ne doit pas dépasser 10 heures.

### ***L'exploitation et la maltraitance des petits d'Italiens à Paris au XIXe siècle***

Dans *Sans famille* (1878), Malot évoque un phénomène aujourd'hui méconnu : l'achat d'enfants italiens par des patrons et leur exploitation comme petits musiciens ambulants dans les rues de Paris. Une importante vague d'immigration italienne a lieu en France à partir au milieu du XIXe siècle, en raison de la crise économique liée à l'unification du pays. Elle atteint son apogée entre 1870 et 1890, suscitant des réactions xénophobes. À Paris, la majorité d'entre eux sont des « saltimbanques »<sup>44</sup> : on estime à près de 3000 musiciens ambulants vivant de la charité en 1870. En 1867, date de l'Exposition universelle, la police procède à l'arrestation de 1500 d'entre eux. Le scandale de cet esclavage moderne fait du bruit en Italie, où un projet de loi est élaboré<sup>45</sup>. À la même époque, Maxime Du Camp rédige un article pour *la Revue des deux Mondes*<sup>46</sup> sur la mendicité parisienne, relatant de manière très précise l'existence misérable de ces pauvres enfants.

Malot n'a donc pas créé de toute pièce les personnages si hauts en couleur de Vitalis, Rémi et Matias, et il témoigne d'un phénomène qui agite l'opinion publique en France à cette époque : il les situe dans le Quartier Latin, là où on peut les observer, il évoque la misère des enfants telle qu'elle existe, habille ses héros de leurs costumes très originaux. Les *padrones* ont la réputation d'exploiter les petits musiciens en s'accaparant leurs recettes journalières, de mal les nourrir, de mal les soigner et parfois de les mener à coup de bâtons comme des esclaves. Dans le roman, Garofoli, le padrone de la

---

<sup>43</sup> Guillemette Tison, « Hector Malot, avocat des droits de l'enfant », dans *Hector Malot et le métier d'écrivain*.

<sup>44</sup> Voir Sylvie Martin-Mercier, « La représentation de l'Italien dans *Sans famille* » ; Christa Delahaye, « La question sociale dans *Sans famille* » ; Jean Foucault, « La chanson napolitaine et la harpe dans *Sans famille* », *Cahiers Robinson* n°10 : *Diversité d'Hector Malot*, 2001.

<sup>45</sup> La loi fut promulguée en Italie en 1873. Elle fixe à 16 ans l'âge auquel un enfant peut être loué.

<sup>46</sup> Maxime du Camp, « La mendicité à Paris. - Saint-Denis et Villers-Cotterêts », *Revue des deux Mondes*, 1<sup>er</sup> mai 1870 - Cité par Mariella Colin, « Malot et la traite des enfants italiens : une question d'éthique ? », in *Hector Malot, La morale et le Droit*, Ed Magellan & Cie, 2014.

rue de Lourcine, fait fouetter les enfants qui ne ramènent pas chaque soir les quarante sous imposés :

Ils sont donc cinq brigands qui me volent et qui me pillent ! [...] Voilà ce que c'est d'être trop généreux ; comment voulez-vous que je paye la bonne viande et les bonnes pommes de terre que je vous donne si vous ne voulez pas travailler ? [...] Allons, à bas les vestes ! [...]

Tu sais, Riccardo, que je ne regarde pas parce que ces corrections me font mal, mais je t'entends, et au bruit je jugerai bien la force des coups ; vas-y de tout cœur, mon mignon. [...]

Au deuxième coup de fouet, le patient poussa un gémissement lamentable, au troisième un cri déchirant.

Vitalis, modèle de droiture et de justice, ne supporte pas ce spectacle :

Il courut sur Riccardo et lui arracha le fouet de la main [...]

- C'est une honte, une lâcheté, de martyriser ainsi des enfants qui ne peuvent se défendre.

Vitalis enlève Rémi de cet enfer, mais n'en est pas récompensé pour autant, car Malot enchaîne par cette scène si douloureuse : celle où le petit Rémi assiste, impuissant, à la mort de son maître. Ils sont seuls, épuisés, allongés l'un contre l'autre pour se réchauffer sous la neige, confrontés à l'indifférence des passants, dans une ville devenue inhumaine. Malot tenait à ce passage sur l'esclavage des enfants italiens ; il a défendu son texte contre les directives d'Hetzel, qui jugeait que le tableau des enfants battus était « trop sombre et trop cruel ». Le romancier reprendra son manuscrit et ira le faire éditer chez Dentu, en y conservant la scène à laquelle il tenait tant<sup>47</sup>.

### ***Les failles des lois concernant les enfants***

Malot consacra de nombreuses pages aux enfants, dans des romans dont les intrigues reposent sur des problèmes juridiques : le sort des enfants illégitimes, leur abandon, la dénonciation de la loi qui confère au père la seule autorité dans *Les Enfants* (1866) ; le viol et le sort de la fille mère dans *Ghislaine* (1887) ; la recherche de paternité après un viol et le sort du bâtard dans *Marichette* (1883) ; la recherche de maternité dans *Micheline* (1884) ... Quand la loi s'occupe des enfants naturels, adultérins ou incestueux, elle est pleine d'obscurité, de lacunes, de trous, de traquenards au milieu desquels ceux dont c'est le métier d'interpréter le Code ont souvent bien du mal à se débrouiller, fait dire Malot au notaire dans *Anie*.

## **8 – LA RELIGION, LE CLERGÉ**

Jeune journaliste à *L'Opinion nationale*, Malot publie le 21 septembre 1864 un article musclé, intitulé « Le miracle de Lourdes », dans lequel il utilise l'humour pour faire passer son analyse très dubitative : « Nous vivons dans un

---

<sup>47</sup> Voir la notice de *Sans famille* dans *Le Roman de mes romans*, p. 96.



temps fertile en miracles : tout le monde en voit et presque tout le monde en fait ». Le ton est donné... Quatre ans plus tôt, en 1858, Bernadette Soubirous a été témoin d'une apparition : au bord du Gave, dans une grotte, l'immaculée conception s'est adressée à elle.

Après avoir décrit sa recherche de la « grotte » miraculeuse, « un simple trou dans le rocher », à proximité duquel les travaux de construction d'un sanctuaire sont en cours, Malot relate l'entretien qu'il a obtenu avec Bernadette Soubirous, hébergée à l'asile, « *qui raconte le miracle à tous ceux qui veulent l'entendre* ». Et d'ajouter perfidement : « un tronc est à la porte ». Il sous-entend que les répercussions financières sont très bénéfiques pour l'église et pour la ville, située à proximité des stations thermales. Les curistes s'y arrêtent désormais après leur séjour : « On emporte une fiole d'eau et quand, au bout de quelques mois, la guérison ou le soulagement arrive, on l'attribue non aux eaux de Cauterets, de Gazost, de Barèges, mais à la fiole de Lourdes... »

Huit ans plus tard, Malot, au travers cette fois-ci d'un roman, traite d'un autre sujet d'actualité, la multiplication des édifices religieux en France. Au XIXe siècle, on assiste à une frénésie de construction d'églises, basiliques, monuments. Dans le diocèse de Rouen, à cette époque, 81 églises sont construites, une centaine rénovées. La dépense induite est énorme, et le financement repose sur un savant montage entre clergé, conseil de fabrique, commune, et souscriptions volontaires<sup>48</sup>. Malot s'engouffre dans ce sujet en vogue, et publie en 1872 *Un curé de Province* et sa suite *Le Miracle*, deux romans fondés sur une histoire vraie : l'édification de la basilique de Bonsecours, sur les hauteurs de Rouen. Il y narre les difficultés financières rencontrées par l'abbé Guillemittes pour mener à bien son projet grandiose. Il dénonce l'ambition de certains prêtres, qui utilisent les dons des croyants pour bâtir des édifices somptueux, en jouant sur la charité et mais aussi sur la vanité des bienfaiteurs.

On l'a vu, Malot est un laïque convaincu. Dans un questionnaire célèbre, il répond à la question : « Quelle est la réforme que vous souhaiteriez le plus : La suppression de la religiosité ». Mais il s'intéresse au clergé, aux prêtres et aux faits religieux. Il leur consacrera encore plusieurs romans : *L'Héritage d'Arthur* (1874), *Les Batailles du mariage* (3 tomes, 1876-1877). Contrairement au ton acide qu'il a adopté dans son article sur Lourdes, Malot a dans ces romans l'intelligence de garder une réelle objectivité et de montrer même une certaine sympathie pour les prêtres honnêtes, intelligents. « M. Hector Malot est avant tout un naturaliste. Sûrement, il n'a pas pour les prêtres une grande tendresse. Mais il a le tact de ne point les manger au gros sel »,

---

<sup>48</sup> Nadine-Josette Chaline, « La construction des églises paroissiales aux XIXe et XXe siècles », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1987. On y apprend que l'église de Maromme a été financée à 90 % par les dons.

écrivra Émile Zola à la lecture du *Curé de province*<sup>49</sup>.

Et ses analyses sont toujours étayées par de solides observations qui forment un témoignage intéressant sur les mœurs cléricales de l'époque. Ainsi, pour la rédaction des *Batailles du mariage*, va-t-il à Rome demander une audience au pape Pie IX, aventure qu'il narre ensuite dans le roman<sup>50</sup>.

## 9 - POLLUTION DES VILLES

Malot est un campagnard dans l'âme. Il a d'ailleurs débuté dans le monde journalistique comme spécialiste de la botanique<sup>51</sup>. Il aime les fleurs, vante régulièrement les vertus du jardinage, détaille abondamment la végétation dans la description de ses paysages. De manière systématique, dans chacun de ses romans, il dénonce les méfaits de l'urbanisation des villes. Il décrit l'air lourd et vicié qu'on y respire, les tourbillons de fumées sombres s'élevant des cheminées des usines, l'odeur nauséabonde et les curieuses couleurs multicolores des rivières. Ainsi, dans les premières pages du roman *Baccara* (1885), dont l'action se situe dans le quartier du Puchot à Elbeuf :

Le Puchot a été le berceau d'Elbeuf ; c'est aux abords de ses rives basses et tortueuses [...] que se sont regroupé les fabricants de drap [...] les ruisseaux charrient des eaux rouges, bleues, jaunes, quelquefois épaisses comme une bouillie laiteuse quand elles sont chargées de terre à foulon.

La ville est dangereuse pour la santé de ses habitants, mais elle l'est aussi pour les esprits : elle déshumanise. C'est flagrant dans *Sans famille*, où l'auteur oppose les rêves de Rémi avant d'arriver à Paris, « une ville aux maisons de marbre, aux passants vêtus d'habits de soie, aux arbres d'or », à son amère désillusion lorsqu'il quitte la ville où il a découvert la pauvreté, la cruauté, l'indifférence.

## 10 – LES FAILLES DE LA LOI

Malot a fait son Droit, il est issu d'une famille de juristes. Il a assisté à de nombreuses audiences, et a même fait partie d'un jury, expérience qu'il l'a à ce point marqué qu'il la relate dans le *Roman de mes Romains*<sup>52</sup>. Les questions juridiques l'ont donc toujours intéressé. Aussi sont-elles souvent insérées en toile de fond de ses romans. Nous avons déjà évoqué le droit du travail, celui des enfants. Malot évoque aussi le mariage et le divorce : dans *Les Enfants* (1866), une femme ne peut se remarier car le corps de son

---

<sup>49</sup> Émile Zola, « Lettres parisiennes », *La Cloche*, 28 juin 1872.

<sup>50</sup> Il décrit également l'entrevue dans le *Roman de mes romans*. Malot refuse de demander sa bénédiction au Pape. Pie IX s'approche de lui, lui met la main sur le front – Je vous la donne tout de même, dit-il en souriant. *Le Roman de mes romans*, déjà cité.

<sup>51</sup> De 1855 à 1857, il écrit une dizaine d'articles dans les rubriques « Horticulture » et « Agriculture », pour *Le Journal pour tous*, dirigé par Jules Simon.

<sup>52</sup> Notice de *Complices*, dans *Le Roman de mes romans*.

mari, disparu en mer, n'a pas été retrouvé. Pendant la rédaction de son ouvrage, Malot est confronté à un problème très voisin, car celle qui sera sa première épouse, Anna Dariès, mariée en premières noces à un Allemand émigré aux États-Unis, ne peut songer à refaire sa vie. Le couple réussit néanmoins à annuler le mariage en Allemagne en 1866, puis à faire reconnaître ce divorce en France, ce qui leur permet de se marier en 1867.

Malot dénonce donc des situations d'une complexité extrême, le fait que le mari légitime garde tous les droits, y compris sur les enfants illégitimes : « les enfants d'une femme mariée ont pour père le mari ». C'est aussi la disparité des lois entre pays : « Il y a quelques années en France ... vous auriez pu vous marier. Dans les pays qui nous entourent, le divorce vous le permettrait maintenant : une morale de frontière ou de saison n'est pas la morale ». Il défend donc le rétablissement du divorce, qui sera effectif en 1884 avec la loi Naquet<sup>53</sup>.

### ***Erreurs judiciaires***

Dans *Les Enfants*, que nous venons d'évoquer, le héros, Martel, en vient à douter de la loi : « ses idées sur la justice commençaient à être singulièrement troublées ». Plusieurs autres romans de Malot analysent des défaillances ou des erreurs judiciaires : dans *Le Docteur Claude* (1878), un innocent est injustement condamné ; *Les Besoigneux* (1883) relate l'interminable procès contre l'État mené par une femme, à la suite d'une expropriation. Ce récit est fondé sur une histoire vraie qui a eu beaucoup d'écho dans la presse et a été défendue par des avocats célèbres<sup>54</sup> ; dans *Conscience* (1887) et sa suite *Justice* (1888), un assassin, innocenté grâce à une erreur judiciaire antérieure, est condamné injustement à la suite d'une autre erreur judiciaire. Citons enfin *Complices* (1892), dans lequel une femme de notaire assassine son mari avec l'aide de son amant. Un procès ouvert quelques années plus tard fait accuser l'amant et innocente la criminelle.

Dans ces romans, Malot met en balance les décisions de la justice et la morale ou la conscience de chaque individu. Pour la rédaction du *Docteur Claude*, publié en 1878, il ne cache pas s'être inspiré du célèbre procès La Pommerais, aux audiences duquel il assista en 1864, en Cour d'Assises (il a proposé à un vieux chroniqueur judiciaire de prendre sa place et rédige pour lui le compte-rendu des audiences).

Il dénonce le non-respect de la présomption d'innocence, la prescription qui interdit la révision d'un procès contre un innocent injustement condamné, les instructions menées trop rapidement, les interprétations délirantes de faits, les procès à tapage, les diatribes théâtrales des

---

<sup>53</sup> Guillemette Tison, « Le monde, la loi, la conscience : *Les Victimes d'Amour* », dans *Hector Malot, La morale et le Droit*.

<sup>54</sup> Notice sur *Les Besoigneux*, dans *Le Roman de mes romans*, p.133.

magistrats...<sup>55</sup> Les lois de 1889 et 95 donneront raison à Malot, en permettant la révision des procès en cas de présence « d'un fait nouveau ».

### ***La loi de 1838***

*Un beau-frère*, publié en 1868, est sans doute le roman qui résume à le mieux la démarche de Malot. L'intrigue est la suivante : « Un homme, sain d'esprit, mais que des parents ont intérêt à faire passer pour fou, est reconnu fou par des médecins, et enfermé dans un asile d'aliénés, où il devient fou »<sup>56</sup>. Le roman est un succès. Il sera même adapté pour le théâtre en 1873<sup>57</sup>.

La loi de 1838 a rendu obligatoire la création d'un asile dans chaque département. Trente ans plus tard, à l'époque de la rédaction du roman, ces structures sont au bord de l'implosion, avec 35 000 internés, dont peu sortent guéris. Plusieurs articles évoquent des séquestrations arbitraires<sup>58</sup>. Maxime Du Camp vient de publier le quatrième volume de *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du XIXe siècle* », consacré à la loi de 1838 et aux asiles. Le sujet est donc dans l'air du temps. La France est coupée en deux, entre partisans et opposants à la loi. Malot va visiter les asiles de Charenton, de Clermont de l'Oise, ceux de Dinan et de Caen. Il a été par ailleurs confronté personnellement au sujet, à deux reprises : un ami de son père, notaire, est enfermé, à la surprise de tous, sur les dires de sa jeune femme. Mais surtout son camarade Jules Vallès a été interné à Nantes, à la demande de son père qui ne partage pas les opinions révolutionnaires de son fils, et qui tient à garder son poste de professeur. Vallès sera libéré au bout de trois mois grâce à l'intervention musclée d'un groupe d'amis ayant fait pression sur le père.

Malot dénonce-donc la possibilité de séquestrations arbitraires ou les internements abusifs que permet cette loi. Malot aborde également un sujet sensible : la dichotomie, c'est-à-dire le partage clandestin, entre le médecin qui envoie un malade vers une maison de santé et le médecin aliéniste qui lui reverse un pourcentage de la pension annuelle payée par le malade. Cette pratique lui est révélée par un aliéniste de ses amis, le Dr Calmeil. Il faudrait donc, pour effectuer un internement, deux certificats médicaux au lieu d'un seul, des contrôles plus sérieux de la part des préfets, et la fin de la pratique de la dichotomie.

Le roman suscite dès sa parution une vive polémique et de violentes attaques :

De divers côtés me tomba sur le dos une grêle de protestations qui m'étourdit [...] A qui ferait-on croire qu'avec les précautions prises par le

---

<sup>55</sup> Edith Perry, « *Justice*, un roman placé sous le signe d'Hermès », dans *Hector Malot, La morale et le Droit*.

<sup>56</sup> Notice de *Un beau-frère*, *Le Roman de mes romans*, p. 37.

<sup>57</sup> Adolphe Belot, *Le Beau-frère*, pièce en 5 actes, jouée au Gymnase Dramatique.

<sup>58</sup> L'affaire Sandon. Cet avocat fut interné une quinzaine de fois entre 1860 et 1870.

législateur, on peut enfermer dans un asile [...] des gens qui ne seraient pas fous ? La loi serait-elle violée ? Tout le monde sait que les lois ne sont jamais violées <sup>59</sup>.

À tel point qu'une commission est créée dans le but de réviser la loi, avec quelques pistes d'amendements. Malot est invité à y participer, mais il décline cette invitation. Avec *Un beau-frère*, roman à charge contre l'institution asilaire, il n'en devient pas moins le porte-parole de la cause des fous. Malgré les intimidations dont il est victime, il consacre encore deux autres romans au thème de la folie : *Le Mari de Charlotte* (1873) et *Mère* (1889).

## **11 - VÉRITÉ SUR UN SCANDALE POLITIQUE**

En 1887, Malot publie *Vices français*. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'intrigue concerne une affaire politique anglaise : le ministre Charles Dilke se retrouve en 1885 « submergé dans une mer de mépris » après la divulgation d'un abracadabrant scandale sexuel. L'affaire, savamment orchestrée, (par la reine Victoria elle-même ?<sup>60</sup>), mit fin à la carrière politique de ce brillant leader des Républicains, pressenti pour être le futur premier ministre. Malot, grâce à une importante correspondance échangée avec lady Dilke<sup>61</sup>, va rétablir la vérité sur les faits, blanchir l'homme politique, et en profiter au passage pour attaquer la morale et le puritanisme anglais. C'est en raison de ce rôle de « défenseur de Dilke », peut-être également par la position qu'il a prise dans *Baccara* (1885) où il relate un mariage d'amour entre un Juif alsacien et une Normande catholique malgré les préjugés des deux familles et de la société conservatrice elbeuvienne, que Malot reçoit la visite de Madame Dreyfus au moment le plus critique de l'affaire.

N'était-il pas aussi celui-là une victime ? Mais je n'ai pas été touché, par les yeux suppliants et navrés de Mme Dreyfus, cependant aussi émouvants que ceux d'une biche aux abois. Et c'est sur mon refus qu'on s'est tourné vers Zola.<sup>62</sup>

## **12 - CERCLES DE JEUX**

Dernier sujet, pour terminer ce tour d'horizon des engagements de Malot, celui, plus léger, traité dans *Baccara* : les cercles de jeu, prospères au XIXe siècle, présents dans toutes les grandes villes françaises et les villes d'eaux. Le romancier décrit parfaitement les ravages du jeu sur les joueurs pour qui c'est une véritable drogue, signale les tricheries, les pratiques

---

<sup>59</sup> Notice de *Le Mari de Charlotte*, *Le Roman de mes romans*, p. 69.

<sup>60</sup> Dilke se prononce contre les coûts dispendieux de la monarchie.

<sup>61</sup> Lady Dilke (1840-1904), écrivaine, historienne de l'art, féministe et syndicaliste. Elle épouse Charles Dilke en 1885. Hector et Marthe Malot feront un séjour chez les Dilke durant l'été 1897. Ils assistent à une réunion syndicale de femmes.

<sup>62</sup> Notes manuscrites sur *Vices français*, *Le Roman de mes romans*, p. 271.

douteuses et les connivences avec le pouvoir des présidents de cercles. À la parution du roman en feuilleton dans *Le Temps*, Malot a la surprise de voir les faits rattraper la fiction, puisque certains députés présidant des cercles de jeu connurent les aventures de ses personnages :

Une heureuse chance m'avait fait devancer la réalité... La littérature n'était plus l'expression de la société ; c'était la société qui devançait l'expression de la littérature.

## CONCLUSION

La liste des causes défendues par Malot n'est bien sûr pas exhaustive, mais elle montre qu'en saisissant les sujets d'actualité en vogue, il a bel et bien mis sa plume aux services des droits de l'homme. Il a été un porte-parole, un auteur engagé, désirant améliorer la société dans laquelle il vivait. Ses premières prises de position dans le monde journalistique sont incisives. Certains romans « font du bruit » et contribuent à susciter des réformes. Jules Vallès, son ami, a donc raison quand il dit :

Moi qui connais l'œuvre de Malot, [...] je dis que si le Code Napoléon meurt de son infamie un jour, Malot sera pour quelque chose dans cette mort-là [...] À travers ses pages court le souffle de l'idée sociale.<sup>63</sup>

On pourra néanmoins reprocher à Malot une certaine frilosité dans ses engagements et déplorer qu'il se contente souvent de soulever les questions, puis de laisser le lecteur se faire sa propre opinion, ses propositions n'apparaissant qu'en fin de roman, trop brièvement esquissées. On reste sur sa faim. Et comment expliquer ses comportements paradoxaux : pourquoi avoir retiré sa candidature au poste de conseiller général, et refusé celui de député qu'on lui proposait ? Pourquoi n'a-t-il pas participé à la commission sur la révision de la loi de 1838, contre laquelle il s'était tant battu ? Et enfin pourquoi n'a-t-il pas défendu Dreyfus ? Curieuse attitude pour un homme réputé courageux, connu pour sa probité et son intransigeance et dont la devise était « Toute vérité est bonne à dire ». On peut apporter quelques éléments de réponses sur ces points.

La carrière éclair de politicien de Malot n'aura duré qu'une semaine. Le temps de présenter sa candidature comme conseiller général aux élections d'avril 1875, puis de la retirer, au motif qu'un autre candidat républicain se présentait sur le même secteur. Sa profession de foi, résumant ses convictions, était pourtant alléchante.

Ce que je suis, mes livres le disent exactement. Depuis vingt ans, ils ont affirmé : ma foi dans la République, ma haine pour l'Empire, mon amour pour la liberté, ma confiance dans le progrès, mes préoccupations pour les questions sociales.

---

<sup>63</sup> Jules Vallès, « Hector Malot », *Le Cri du peuple*, 17 novembre 1884.

Mais Malot n'avait certes pas l'âme d'un politicien, ni celle d'un tribun. Il a probablement répondu à la sollicitation d'un ami convaincant, peut-être le même qui lui proposera un poste de député ? Ses seuls engagements dans la vie publique ont été ses postes de conseiller municipal de la ville de Fontenay-sous-Bois et de délégué cantonal chargé de la surveillance des écoles<sup>64</sup>, auxquels on peut ajouter son rôle actif à la Société des Gens de Lettres<sup>65</sup>. Trois missions concrètes, pour lesquelles il se sent à sa place.

Encore une fois donnons la parole à Vallès : « Il est parfois habillé de gris ... La modestie d'un homme nuit à sa gloire »<sup>66</sup>. Trop indépendant, trop probe, Malot ne se met pas en avant, boude les honneurs, refuse tout tapage et toute compromission. Engagé, mais non révolté. Loin d'être un bouillant révolutionnaire comme son ami Vallès, il préfère somme toute, mener une vie de travail acharné, une vie de bourgeois, et observer la société, confortablement installé dans sa maison de Fontenay-sous-Bois, qu'il ne quitte que pour aller voyager dans le monde entier. Sa seule arme est bien sa plume.

On ne peut qu'être déçu devant son incompréhensible refus de se rendre à la commission de révision de la loi de 1838, alors qu'il s'est auparavant rendu au ministère, comme porte-parole, pour attaquer la commission du colportage. La raison officieuse évoquée par Malot est : « Je n'étais pas alors à Paris, je ne me dérangeai point ». Trente ans plus tard, il donne une autre version dans *Le Roman de mes romans* :

Les commissions n'ont jamais servi qu'à enterrer les affaires ennuyeuses, dont on tient à se débarrasser : on commence par s'agiter ; on discute sans se mettre d'accord ; [...] les séances d'abord fréquentes se font de plus en plus rares ; puis elles s'interrompent ; et tout est dit.

Ce en quoi il ne se trompe pas, car cette loi a été en service 120 ans encore après le roman<sup>67</sup>. De plus, il avoue avoir appris que la commission était composée de certains médecins aliénistes qui avaient tout intérêt à laisser perdurer le système, très rémunérateur. Malot pense bien sûr, sans le nommer, à Ambroise Tardieu, psychiatre très influent. Ce même Tardieu qu'il avait vu au procès de La Pommerais quelques années plus tôt dans son rôle d'expert, et dont il avait pu observer l'assurance, la morgue et la redoutable dialectique. Les dés étant pipés à l'avance, Malot estime sa présence inutile à la commission. Ses notes personnelles rédigées à la fin de sa vie apportent un autre motif plus plausible : Malot est embarrassé : il ne peut dénoncer les malversations de Tardieu, ni dévoiler l'identité de son informateur (Calmeil),

---

<sup>64</sup> Surveillance de l'instruction primaire dans les communes du canton. Malot avait été sollicité pour la commune de Fontenay, mais à la demande de Léon Say, alors Préfet de la Seine, il accepta le poste de délégué cantonal.

<sup>65</sup> Il en sera vice-président à deux reprises en 1873 et 1875.

<sup>66</sup> Jules Vallès, « Hector Malot », *Le Cri du peuple*, 17 novembre 1884.

<sup>67</sup> Une nouvelle loi fut promulguée en 1990.

ni celle de son ami Vallès, dont il a cité l'ordre d'office du préfet dans le roman.

Je n'avais que deux noms à citer, celui du Préfet et celui contre qui il avait été pris ; cette réponse je l'ai toujours tenue sous clef sans la rendre publique.<sup>68</sup>

Malot, par respect pour ses amis, ne pouvait dévoiler ses sources, et c'est tout à son honneur.

Pour Dreyfus, Malot motive à nouveau son refus par son éloignement de Paris, la visite de Madame Dreyfus coïncidant avec son départ pour un long voyage estival en Suède et en Russie. De plus, il vient de publier dans *Le Temps* son « P.P.C Pour prendre congé », un long article dans lequel il déclare officiellement abandonner la carrière littéraire et laisser « la place aux jeunes »<sup>69</sup>. Il tiendra parole. Ce que Malot n'avoue pas, c'est une autre raison plus personnelle : sa fille a épousé un militaire, jeune lieutenant<sup>70</sup> à l'époque de l'Affaire. Une prise de position publique de Malot aurait certainement nui à l'avancement de la carrière de son gendre.

Cet épisode arrive à la fin de sa vie : moins combatif que lors de ses premiers engagements, il a préféré goûter à des joies plus simples, comme celle de s'occuper de sa petite fille Perrine. Après tout, il pouvait être fier de son bilan : il avait, avec ses propres armes, ses articles, puis ses romans, sans tapage ni compromissions, en paix avec sa conscience, contribué à faire avancer la société dans laquelle il vivait.

---

<sup>68</sup> Il ne dévoilera ces noms qu'à la fin de sa vie, dans ses notes personnelles manuscrites. À l'époque de sa convocation à la commission, Vallès est encore vivant (il décède en 1885), de même que son ami Calmeil en 1895. Voir Agnès Thomas-Vidal, « L'impact du roman *Un beau-frère* », dans *Hector Malot la morale et le droit*.

<sup>69</sup> Hector Malot, *Le Temps*, 25 mai 1895.

<sup>70</sup> Lucie Malot a épousé André Mesple, qui deviendra général.